

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUVIE-JUZON DU 8 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Etaient présents : Patrick LABERNADIE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Hélène COUSTEY-SEMPERE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Christine GARROCO, Hervé LOUSTALET, Paul LAMOURE, Pierre HELIP-CASSIE, Josette POURREDON, Christian LASSALLE, Chantal HUSTE-MIRASSOU

Ont donné pouvoir : Anne-Marie BARRAQUE à Patrick LABERNADIE

Etaient excusés : Anne-Marie BARRAQUE, Jean-Pierre GABASTON

Secrétaire de séance : Guy CLAVERE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Création d'une voie verte avenue Briand – Demande de subvention DETR
- Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation de deux logements
- Demande de subvention au Conseil Régional pour la rénovation de deux logements
- Demande de subvention pour la réfection du pont du Bourdiala
- Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables
- Questions diverses

Les votes se dérouleront au scrutin public.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

Question n°1 : Création d'une voie verte Avenue Briand

Plusieurs scénarios de voie verte sur notre commune ont été étudiés dans le cadre du Schéma cyclable de la CCVO.

La solution la plus pertinente est de sécuriser l'avenue Briand, vu le nombre de personnes qui l'emprunte à pied ou à vélo, pour se rendre dans les différents commerces ou services, ou pour rejoindre les communes voisines.

Le bureau d'études TERRA a été sollicité pour réaliser l'avant-projet pour un montant de 5 940 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre cette étude et déposer les dossiers de demandes de subventions pour le financement du projet.

Le montant des travaux a été estimé à 579 737.20 € HT et le montant des études à 40 581.60 € HT.

Ce projet peut bénéficier de subvention au titre de la DETR, mais aussi du Fonds de mobilité active et d'une subvention du Département dans le cadre de l'appel à projet Politiques Cyclables.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour lancer le projet d'aménagement d'une voie verte le long de l'avenue Briand et approuver le plan de financement proposé.

TRAVAUX DE CREATION D'UNE VOIE VERTE				
DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Marché de travaux	579 737,20 €	695 684,64 €	Fonds mobilité active	186 095,64 €
			Subvention de l'Etat DETR	124 063,76 €
Assistance maîtrise d'œuvre, géomètre et étude de sol	40 581,60 €	48 697,92 €	Département : AAP Politiques cyclables	186 095,64 €
			Autofinancement	124 063,76 €
TOTAL	620 318,80 €	744 382,56 €		620 318,80 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention (M. CLAVERE),
ADOpte le projet d'aménagement d'une voie verte le long de l'avenue Briand.
APPROUVE le plan de financement proposé.
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financeurs correspondants.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Question n° 2 : Travaux de rénovation de deux logements - Demande de subvention au titre du fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Le dispositif créé par l'Etat « fonds vert » permet d'accompagner les collectivités pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Le projet de rénovation de deux logements au-dessus des bureaux de la mairie pourrait bénéficier du fonds vert.

L'étude thermique présentée par l'Agence Publique de Gestion Locale, fait apparaître un gain énergétique important.

Les principaux travaux envisagés comprennent :

- des travaux d'isolation du bâti : isolation des murs et des combles
- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique
- Installation d'un nouveau système de chauffage principal de type Panneaux rayonnants
- Mise en place d'une ventilation mécanique à extraction hygro-réglable
- Remplacement des fenêtres en double vitrage peu émissifs

Le montant des travaux est estimé à 286 516,55 € HT. Les lots n'ont pas encore été attribués et nous n'avons reçu aucune offre pour le lot menuiserie bois.

TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE DE DEUX LOGEMENTS				
DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Marché de travaux	286 516,55 €	343 820,35 €	Subvention de l'Etat DETR	42 890,00 €
Etudes	6 753,34 €	7 784,00 €	Fonds Vert	145 012,80 €
Assurances DO et TRC	10 714,08 €	10 714,08 €	Département Règlement Habitat	48 099,00 €
Divers (frais publicité et plans)	418,28 €	501,95 €	Région	30 000,00 €
APGL	28 100,00 €	28 100,00 €	Autofinancement	66 500,45 €
	332 502,25 €	390 920,38 €		332 502,25 €

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

- APPROUVE le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- ARRETE les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- PRECISE que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département.

Séance levée à 22h

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2024-01 à 2024-04.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--